

Madame, Monsieur, Chère Adhérente, Cher Adhérent,

L'ensemble des membres du conseil d'administration et des collaborateurs d'Energie mutuelle vous remercie de votre confiance et s'engage quotidiennement à toujours mieux vous protéger.

Comme vous le savez, nos contrats santé reposent sur un équilibre entre les cotisations versées et les remboursements perçus par les adhérents, et dépendent aussi du contexte global des dépenses de santé.

En 2022, nous constatons **une forte augmentation des dépenses médicales dans la plupart des postes de soins**. Une tendance qui devrait se poursuivre sur l'année 2023, du fait de :

- **transferts de charges de l'Assurance Maladie vers les complémentaires santé,**
- la **hausse continue de la consommation de soins** (notamment en optique, dentaire, soins courants et dépassements d'honoraires sur l'ensemble du territoire) et des coûts des nouvelles technologies médicales,
- l'inflation qui induira une **augmentation des coûts médicaux** (plus particulièrement des équipements en optique et en audio) et des honoraires de certains professionnels de santé.

Afin de tenir compte de ces constats mais également de la nécessité de maîtriser le coût de votre complémentaire santé, les niveaux de cotisations et de certaines prestations ont été ajustés.

Nous vous invitons à prendre connaissance de votre échéancier annuel de cotisations 2023 accompagnant ce courrier pour votre garantie Couverture Supplémentaire Maladie (CSM) ou CSM Evin.

Les prestations de votre garantie CSM ou CSM Evin exprimées en pourcentage du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) sont revalorisées de 6,9 %. Votre cotisation intègre cette revalorisation ainsi que l'évolution des dépenses de santé.

Pour améliorer l'accès aux soins et vous accompagner au quotidien, vous bénéficiez avec votre garantie santé d'un ensemble de services très utiles et reconnus :

- Viamedis, un **réseau étendu de tiers payant auprès de 240 000 professionnels de santé** vous dispensant de faire l'avance des frais,
- Kalixia : **des tarifs négociés auprès de professionnels de santé** pour vos lunettes et lentilles, vos aides auditives et en ostéopathie,
- Deuxième avis médical : **pour obtenir l'avis d'un médecin expert** en cas de grave problème de santé,
- Visible patient : **une technologie 3D des images IRM et scanner pour optimiser le diagnostic médical et le protocole de soins**.



Retrouvez tous les documents 2023 dans votre espace personnel sur adh.energiemutuelle.fr

Pour des difficultés de santé particulièrement onéreuses, la commission entraide santé d'Energie mutuelle peut vous apporter un conseil personnalisé et, selon votre situation, un soutien financier ponctuel. Avant de commencer vos soins, consultez-nous ou adressez-nous un dossier que vous trouverez sur notre site internet ou dans votre espace personnel.

L'ensemble de nos équipes et de vos élus se tient à vos côtés et à votre écoute pour répondre à vos attentes telles que vous avez pu les exprimer dans la dernière enquête qualité* en matière de conseil, de simplicité des démarches, d'accompagnement et de services.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chère Adhérente, Cher Adhérent, à l'assurance de nos sentiments mutualistes.

François LAMOTTE
Président

Pour vous aider à mieux comprendre pourquoi vos cotisations sont ajustées, nous prenons le temps ici de vous l'expliquer.

Les contrats reposent sur un équilibre global entre toutes les cotisations versées et tous les remboursements perçus.



1 minute pour comprendre

* Enquête SPHINX auprès de 147 446 adhérents d'Energie mutuelle du 17 au 27 juin 2022

energiemutuelle.fr

66 avenue du Maine
75014 PARIS

0 969 32 46 46 Service gratuit
+ prix appel

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité SIREN 419 049 499 - APE 6512Z
Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR),
4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9

